



Je dépose ma demande de remboursement sur le site de la Ville de Paris

- Mon Paris – Authentification
- Formulaire scolaire (collège, lycée jusqu'au baccalauréat)



**Mon enfant est-il identifié boursier
par Île-de-France Mobilités ?**

OUI ✓

NON ✗

MON ENFANT EST DÉJÀ IDENTIFIÉ BOURSIER



Enfant reconnu boursier
par Île-de-France Mobilités



Tarif boursier payé
lors de l'achat



Aucune action
supplémentaire



**LA VILLE DE PARIS
REMBOURSE 100 %
DU MONTANT PAYÉ**

MON ENFANT N'EST PAS IDENTIFIÉ BOURSIER



Vous avez payé
un tarif plein lors de l'achat



Vous répondez **OUI** à la question :
« Avez-vous réalisé une demande de bourse ? »

**Une bourse est-elle
finalement attribuée ?**

✗ NON



Si vous n'êtes pas boursier,
joignez-nous la **décision
de refus de bourse** à votre
demande de remboursement
via le lien reçu par e-mail.



**LA VILLE DE PARIS
REMBOURSE 100 %
DU TARIF PAYÉ**

✓ OUI



Vous devez transmettre
à Imagine R la **décision
d'attribution de bourse**



Imagine R applique le
tarif boursier et vous
rembourse le trop-perçu



La Ville de Paris
vous rembourse
le reste à charge



**100 % DU PRIX PAYÉ
EST REMBOURSÉ**



**EN RÉSUMÉ : DANS TOUS LES CAS,
LA VILLE DE PARIS VOUS REMBOURSE À 100 % DU PRIX PAYÉ.**

